

ETUDE FLAMENG, société notariale

Société à Responsabilité Limitée

rue du Calvaire, 11

6200 Châtlet

etude@notaireflameng.be

Tél. +32 071/38,10,79

[► Retour à l'index.](#)

TARIF DES ACTES ET PRESTATIONS NON TARIFES PAR LA LOI

1 janvier 2024

1/. Les chiffres repris dans cette table constituent une indication du montant provisionnel moyen

L'article n° 16 du code de déontologie de la Chambre Nationale des Notaires précise :

« Le notaire sur le compte duquel des fonds ont été versés rend compte à son client de l'emploi de ces

2/. Terminologie:

* Les honoraires sont perçus pour rémunérer le travail stricto sensu de l'étude notariale (conseil,

* Les frais administratifs ou de dossier englobent les frais de correspondances, de téléphone, de

* Les débours correspondent aux frais externes individualisables engagés par le notaire pour l'obtention

1 Accroissement, tontine et réversion d'usufruit

a)	Acte constatant la survenance de l'événement (honoraires hors frais	2.236,73 €
b)	Etablissement de la convention d'accroissement (tous frais compris) :	262,57 €
-	dans le cadre d'un acte de vente ou de donation : honoraire de la	
-	indépendamment de tout autre dossier	1.149,89 €

2 Acte de base (copropriété) et acte de division (lotissement et urbanisme)

Indépendamment des honoraires établis par le tarif légal, le notaire fixera

a)	Acte de division avec 1 ou 2 lots à bâtir	2.234,70 €
b)	Acte de division de plus de 2 lots à bâtir : majoration de 100 EUR htva/ lot au-	
c)	Acte de base	2.243,17 €

3 Acte et attestation d'hérédité, acte de mutation immobilière par décès ou

a)	Attestation d'hérédité (sous seing privé) :	
·	Si dossier de succession traité par l'étude	439,71 €
·	Si dossier de succession non-traité par l'étude	674,45 €
b)	Acte d'hérédité (acte authentique) :	
·	Si dossier de succession traité par l'étude	550,21 €
·	Si dossier de succession non-traité par l'étude	784,95 €
c)	Certificat successoral européen, (en supplément de l'acte d'hérédité)	honoraires légal (art. 17 - 6. Arrêté tarif)
d)	Déclaration d'option successorale	honoraires légal (art. 17 - 6. Arrêté tarif)
e)	Recherches et étude du dossier en vue de choisir l'option successorale :	
f)	Acte de mutation immobilière successorale :	
-	dans les 6 mois du décès et si les conditions légales de quasi-gratuité sont rei	418,66 €
-	bien immeuble supplémentaire (htva)	135,00 €
-	dans les autres cas	1.250,24 €
-	bien immeuble supplémentaire (htva)	135,00 €

4 Bail

Rédaction d'un bail sous signature privée:

Frais divers et vacations 393,25

Honoraire légal + droits d'enregistrement

Acte authentique de bail: honoraire légal + droits d'enregistrement + 514,25 €

5 Certificat de radiation - mainlevée

honoraires légal + débours + frais divers de 400 €

6 Consultation et conseils

- a) Rendez-vous : 100,00 €
 Ø NB : si le RDV abouti à un acte tarifé, le montant viendra en
 b) Conseils patrimoniaux (liés ou non à un dossier en cours) : tarif horaire

Cependant, le conseil gratuit est maintenu dans trois cas :

- celui préalable et nécessaire à la confection d'un acte tarifé légalement
 - celui réunissant les conditions d'usage : court (maximum 20 minutes,
 - celui du bénévolat, au profit de personnes financièrement défavorisées.
- d) Etude de dossier ou rédaction de rapports : tarif horaire, voy. ci-après.

7 Contrat de mariage (hors publication au Moniteur)

- a) Contrat simple 1rdv 669,28 €
 b) Avec attribution de communauté 1rdv : 899,18 €
 c) Avec apport d'un immeuble propre au patrimoine commun 1.739,57 €
 d) Avec pacte successoral (clause Valkeniers) 1.970,03 €
 e) Patrimoine commun accessoire (Société d'acquêt) ou créance de participatioi 850,78 €
 f) Combinaison de plusieurs des modalités précitées : demander estimation préalable
 g) Contrat de mariage complexe : tarif horaire, voy. ci-après.

8 Contrat de mariage modificatif (tous frais et pièces compris)

- a) MRM de base 1rdv 700,74 €
 b) MRM avec attribution de communauté 1rdv: 754,46 €
 c) MRM avec apport d'un immeuble au patrimoine commun 1rdv 1.760,14 €
 d) MRM avec pacte successoral (clause Valkeniers) 1rdv: 2.131,44 €
 e) patrimoine commun accessoire (Société d'acquêt) ou créance de participatioi 897,97 €

N.B. :

- coût à majorer de l'honoraire pour conseil patrimonial, visé au n° 8 ci-avant.
- en cas de MRM avec inventaire et partage : coût à majorer des frais

9 Convention de cohabitation légale ou de vie commune

Même tarif que le contrat de mariage.

10 Compromis de vente ou de cession

- Rédaction du compromis 250,00 €
 Relecture du compromis 150,00 €
 Convention de résolution du compromis 83,33 €

11 Déclaration d'insaisissabilité

(Sauf débours) 1.565,57 €

12 Déclaration de succession ou de mutation par décès**1. Les honoraires de succession / de mutation par décès se calculent**

Tranches	Taux en ligne directe	Taux pour tout autre
32.000,00	1,50%	2,25%
120.000,00	1,15%	1,73%
300.000,00	0,75%	1,13%
1.000.000,00	0,40%	0,60%
au delà	0,25%	0,38%

2. Les frais administratifs varient selon la difficulté et l'étendue du dossier,

- Frais de dossier, fixés suivant l'importance, la durée et l'urgence demandée 250,00 €
 Frais de correspondance et de téléphonie (si anormalement élevé) : 150,00 €

Salaires horaires de réunion (au-delà de 3 réunions) :	130,00 €
Notification au syndic de copropriété	50,00 €
Estimation d'immeuble (version succincte), minimum	150,00 €
Estimation d'immeuble avec rapport, minimum	325,00 €
Requête pour expertise préalable auprès de l'Administration Fiscale	141,00 €
Justification de fictions fiscales (art. 4 et suivants + art. 108 C. succ.) : Tarif horaire	108,00 €
Paiement effectué par l'étude au nom et pour le compte de la succession (au-delà de 5 paiements)	2,50 €/paiements
Liquidation des comptes bancaires à l'étude pour compte de la masse :	
- sans dette fiscale ou sociale :	
barème légal "A" sur fonds liquidés	
avec dette fiscale ou sociale : barème légal "I" sur fonds liquidés	
Partage de la succession, avec liquidation des comptes entre héritiers :	

Le décompte des frais et honoraires de la déclaration de succession

L'avis de taxation des droits de succession sera envoyé par le bureau

13 Divorce ou séparation de corps et de biens

Indépendamment du tarif légal de partage et/ou d'inventaire (deux réunions et un projet, et suivi de la procédure; hors pièces d'état civil et débours)	
a) consentement mutuel : sans enfant et sans immeuble	1.555,04 €
b) par réunion et/ou projet supplémentaire : tarif horaire (voir n°30 ci-après)	

14 Donation de biens à venir entre époux pendant le mariage

mémoire

N.B.: coût à majorer de l'honoraire de conseil patrimonial

15 Donation mobilière – pacte adjoint à une donation indirecte

a) acte authentique, outre l'honoraire légal	484,00 €
b) pacte adjoint simple (avec aide à l'enregistrement)	271,00 €
c) pacte complexe : tarif horaire	
N.B. : coût à majorer de l'honoraire pour conseil patrimonial, visé au n° 9 ci-avant.	

16 Etablissement de compte entre époux/compagnons et autres parties, et

a) sous seing privé	250,00 €
b) par acte authentique : détail à programmer en fonction des montants	mémoire
N.B. : coût à majorer de l'honoraire pour conseil patrimonial, visé au n° 8 ci-avant.	

17 Expertises d'immeuble (salaires hors frais et hors déplacements)

a) Forfait de frais divers	130,68 €
b) sans rapport écrit: 0,10% de la valeur estimée, et un minimum de	163,00 €
c) avec rapport écrit circonstancié: 0,20% de la valeur estimée, et minimum de	325,00 €
d) dans le cadre d'une expertise judiciaire: même tarif augmenté de 50%	

18 Légalisation et certification de signatures

a) Certification par le notaire : par certification	16,00 €
b) Légalisation de la signature:	54,00 €
c) Apostille : (+ débours)	65,00 €

19 Liquidations judiciaires

Frais de dossier	250,00 €
Correspondance, par envoi	5,00 €
Envoi recommandé, par envoi	15,00 €
Réunion amiable ou intermédiaire, avec rapport	200,00 €
Procès-verbal d'ouverture des opérations	992,59 €
Procès-verbal de poursuite des opérations	861,91 €
Inventaire	627,17 €
Résumé des revendications, tarif horaire et frais divers de	217,00 €

Procès-verbal de dires et difficultés	796,57 €
Acte de partage transactionnel; barème H majoré de 50%, + forfait de frais divers	397,27 €
Avis du notaire sur contredits, litiges et difficultés	975,00 €

20 Mandat extrajudiciaire et désignation d'administrateur

Mandat de base	705,58 €
augmenté par mandant supplémentaire de	130,68 €
augmenté par mandataire supplémentaire ou personne de confiance de	65,34 €

21 Négociation (honoraires hors frais, débours et vacatic cfr décompte

- a) tarif horaire à déterminer
- b) mise en vente: 2% sur le prix de vente + frais de publicités (forfait 750 € HTVA)

22 Option successorale

a) acte de renonciation; si l'actif net de la succession ne dépasse pas 5,000€ inc	gratuit
b) acte de renonciation; si l'actif net de la succession dépasse 5,000€ indexés	546,71 €
augmenté par déclarant supplémentaire de	54,00 €
c) Acceptation (pure et simple ou sous bénéfice d'inventaire), hors inventaire	546,71 €
augmenté par déclarant supplémentaire de	54,00 €
d) requête judiciaire pour l'exercice de l'option successorale	141,00 €

23 Pacte successoral et planification successorale

a) Pacte ponctuel ou global (non immobilier) relatif à la réserve ou au	1.964,50 €
d) Pacte global (non-immobilier) : variable selon le nombre de parties, avec	
e) Pacte global (immobilier) : variable selon le nombre de parties, sans	2.338,76 €
f) Outre l'honoraire fixé suivant barème légal (arrêté-tarif, art. 17, 6, 3° ou	

24 Procuration ou mandat général (sauf lorsque la procuration spéciale est

a) procuration simple :	468,66 €
b) procuration à la prison : outre les frais de déplacement	562,39 €

25 Société

<u>1° Acte constitutif et dépôt du plan financier</u>	
a) SRL répondant aux conditions de l'arrêté-tarif (art. 17, 74, 1°)	1.084,00 €
b) SRL ne répondant pas aux conditions précitées	1.201,19 €
c) SCoop	1.201,19 €
d) SA au capital minimum souscrit en numéraire	1.865,79 €
<u>2° Modification des statuts et liquidation (avec coordination des statuts) :</u>	
Modification simple , sauf honoraires sur modification du capital	1.399,88 €
<u>3° transformation, fusion, scission, sauf honoraire sur modification du capital</u>	1.771,59 €
Coordination des statuts (ou tarif horaire)	393,25 €
Procuration sous seing privé	130,68 €

26 Testaments :

a) Authentique	532,88 €
b) International	692,75 €
c) Olographe : rédaction du modèle, réception, conservation	279,99 €
d) Dépôt du testament olographe ou international après décès	452,11 €
N.B. : coût à majorer de l'honoraire pour conseil patrimonial, visé au n° 9 ci-avant.	

27 Vacations et frais divers (hors débours) sauf si compris dans le tarif légal, montants HT

1° Cadastre : par demande	32,67 €
2° Inscription ou recherche au CRT/CRH/CRM/CRD : par demande	32,67 €
3° Bureaux de l'enregistrement, des successions, de la TVA, des impôts et des taxes	
a) Recherche, avis sociaux et fiscaux, demande de renseignements	32,67 €
b) Enregistrement d'un acte sous seing privé :	32,67 €
c) Prise ou radiation de privilège agricole	32,67 €
d) Apport et retrait de pièces	32,67 €

e)	Demande d'une mainlevée administrative :	52,03 €
f)	Demande d'extrait d'état civil : par extrait	32,67 €
4°	Bureaux des hypothèques	
a)	Demande d'état hypothécaire :	
	§ état ordinaire : par demande	52,03 €
	§ état trentenaire : par demande	78,65 €
b)	Apport et retrait de pièces non prévus au tarif légal	32,67 €
c)	Recherche de renseignements : par bien	52,03 €
5°	Demande d'accord de mainlevée avec décompte de remboursement : par de	65,34 €
6°	Registre national, registre des incapacités et consultation des avis de	32,67 €
7°	Urbanisme et environnement	
a)	Demande de renseignements urbanistiques	52,03 €
b)	Demande d'attestation du sol :	52,03 €
8°	Consultation CICC	32,67 €
9°	E-Registration : /acte (en ce compris l'expédition)	52,03 €
10°	Notification droit de préemption	130,68 €

28 Varia : autres devoirs ou missions (HTVA) :

1°	Tarif horaire	
	matières simples et de secrétariat (recherche)	108,00 €
	matières simples et de secrétariat	135,00 €
	moyenne des matières du notariat, négociation sans recherche juridique	163,00 €
	matières très complexes et négociations juridique	325,00 €
2°	Frais d'impression et de copie /page	0,00 €
3°	Toute ouverture d'un dossier à l'étude donne lieu à un forfait pour frais de	150,00 €
	à un maximum de	830,00 €
4°	Outre les éventuels frais de gestion et recette financières : voy. n° 24 ci-avant	
5°	Et outre les éventuels frais de séquestre et de dépôt : voy. n° 32 ci-avant.	
	toute démarche en dehors de la rédaction d'acte est sujette à facturation	
	- notification de division :	tarif horaire
	- notification du droit de préemption	tarif horaire
	- problème de pollution du sol	tarif horaire
	- problèmes urbanistiques	tarif horaire
	- négociation avec des créanciers	tarif horaire
	- négociation avec banque ou autres	tarif horaire

si vous souhaitez insérer des clauses particulières, nous pouvons en parler :

Le conseil est gratuit, l'insertion et la rédaction de la clause payants :

- clause d'accroissement optionnelle ou non	250,00 €
- droit de préférence	150,00 €
- pacte d'indivision	0,00 €
- clause de emploi	150,00 €
- reconnaissance de dette	200,00 €
- acquisition démembrée USUFRUIT - NUE-PROPRIETE	250,00 €
- clause de demande de restitution	43,00 €

**Si l'acte ne se réalise pas ou que vous annulez la vente, et sous réserve d'acceptation de
il vous faudra supporter :**

- convention de résiliation	108,33 €
- coûts enregistrement résiliation	20,00 €
- remboursement des frais et vacations des recherches administratives	Détail à établir
- 1/3 des honoraires si acte rédigé	mémoire
- 1/3 des frais de dossier	mémoire

